

SERVICE DE CHIRURGIE VASCULAIRE

Typologie <i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Art.4 (3)</i>	Service de soins aigus Service hospitalier qui peut être exploité par un centre hospitalier				
Définition <i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Annexe 2</i>	Un service prenant en charge des patients présentant des problèmes vasculaires qui sont de nature à nécessiter un traitement interventionnel par voie chirurgicale, endovasculaire, ou mixte (hybride) intéressant les vaisseaux périphériques. Le service de chirurgie vasculaire dispose d'un lien fonctionnel direct avec un service d'imagerie et un service de soins intensifs établis sur le même site. Le service de chirurgie vasculaire peut assurer le traitement de patients présentant des pathologies carotidiennes s'il dispose, sur le même site, d'un service neuro-vasculaire.				
Niveau national		Planification <i>(Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Annexe 2)</i>	Autorisations <i>depuis le 01.01.2019</i>	Situation 01.07.2023	Autorisations <i>A partir du 01.01.2024 et jusqu'au 31.12.2025</i>
	Services	4 services	4 services	4 services	4 services
	Antennes	/	1 antenne	1 antenne	1 antenne
	Nombre de lits minimum/service	10 lits	10 lits	10 lits	10 lits
	Nombre de lits au niveau national	60 lits maximum	60 lits	65 lits	60 lits

Situation détaillée par établissement hospitalier				
	CHdN	CHL	CHEM	HRS
Autorisations <i>depuis le 01.01.2019</i>	CHdN-Ettelbruck : 10 lits	CHL-Centre : 12 lits	CHEM-Esch : 15 lits	23 lits dont - Service : HRS-Kirchberg : 19 lits - Antenne : HRS-Zithaklinik : 4 lits
Localisation du service / antenne et nombre de lits au 01.07.2023	CHdN-Ettelbruck : 10 lits	CHL-Centre : 12 lits	CHEM-Esch : 20 lits et 2 lits HDJ	23 lits dont - Service : HRS-Kirchberg : 10 lits - Antenne : HRS-Zithaklinik : 13 lits
Autorisations <i>A partir du 01.01.2024 et jusqu'au 31.12.2025</i>	CHdN-Ettelbruck : 10 lits	CHL-Centre : 12 lits	CHEM-Esch : 20 lits	18 lits¹ dont : - Service : HRS-Kirchberg : 10 lits - Antenne : HRS-Zithaklinik : 8 lits
Equipements dont la valeur unitaire à		CHL-Centre : 1 laser chirurgical		

neuf dépasse 250 000 euros HTVA <i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Art. 14</i>				
---	--	--	--	--

¹Diminution du nombre de lits autorisés consécutive à une diminution de l'activité aux HRS